

Arrêté DAJIM n° 52 /2023

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 232-1, D. 232-1 à D. 232-13 ;

VU l'arrêté du 18 février 2015 relatif à la Commission nationale pour les élections des représentants des personnels et des étudiants du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 24 février 2023 fixant les modalités d'élection au conseil national de l'enseignement supérieur et de la Recherche des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les élections des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) auront lieu le jeudi 15 juin 2023.

ARTICLE 2 :

Ces élections se dérouleront à l'urne, sur le Campus Valrose (Grand Château – Salon de Musique) de 9h à 17h et sans interruption.

ARTICLE 3 :

Le bureau de vote unique est composé comme suit :

Président : Célestin Béatse

Secrétaires : Nadine Grosso et Salima Soula

Représentant de liste : Gilles Bilancini

pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Directrice Générale des Services Adjointe
Ressources Humaines et Modernisation
Florence PISANO

07/06/2023

Copie :

M. Le Recteur de Région

Mme La DGSA en charge de la sécurisation

M. le Président de la CCOE

Intéressé.e.s